

À l'attention de Monsieur le Bourgmestre
et du Collège des Échevins
Commune d'Uccle

Objet : Opposition à l'implantation d'un bar de nuit dans le quartier Gabrielle – Depage – Anémone

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Nous, habitants des rues Gabrielle, Marie Depage, Vandekindere et Anémone, souhaitons exprimer notre vive inquiétude concernant l'ouverture prochaine d'un bar de nuit au coin des rues Gabrielle et Marie Depage.

Cet établissement a reçu l'autorisation d'ouvrir et de diffuser de la musique jusqu'à **85 dB** (équivalent à une circulation dense). Selon les informations communiquées par les exploitants :

- l'horaire initial annoncé prévoit une ouverture jusqu'à 1h du matin les jeudis (y compris en période scolaire), jeudis, vendredis et samedis, et jusqu'à 23h les autres jours,
- les autres bars de la même société fonctionnent régulièrement jusqu'à 2h ou 3h du matin les week-ends, ce qui laisse craindre les mêmes pratiques ici.
- l'établissement sera ouvert tous les jours, sans répit,

Concrètement, cela entraînera inévitablement :

- du bruit continu en terrasse,
- du bruit récurrent lors des sorties de clients,
- des nuisances supplémentaires liées aux pauses cigarettes et aux attroupements devant l'établissement,
- une dégradation de la qualité de vie pour l'ensemble du voisinage.

Notre quartier est **résidentiel et familial**, et comprend notamment une **école primaire** ainsi que des commerces de proximité respectueux. L'installation d'un bar de ce type menace directement notre tranquillité, notre sécurité, le sommeil de nos enfants et le bon déroulement de la vie scolaire.

En conséquence, nous vous demandons :

1. de reconsidérer cette autorisation,
2. et, à tout le moins, de fixer des conditions strictes quant aux horaires et aux nuisances sonores afin de préserver le caractère résidentiel du quartier.

Nous comptons sur votre soutien et votre responsabilité pour protéger notre cadre de vie. Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l'expression de notre considération distinguée.

Les habitants des rues Gabrielle, Marie Depage, Vandekindere et Anémone
(signatures ci-jointes)